

# BULLETIN OFFICIEL

DE LA

# BOURSE DU TRAVAIL DE NANTES

Organe des Chambres Syndicales et Groupes Corporatifs Ouvriers du Département de la Loire-Inférieure

Publié sous le contrôle de la Commission de Rédaction

ADMINISTRATION ET RÉDACTION

**BOURSE du TRAVAIL**

18, rue de Flandres, NANTES

Pour tous les Renseignements

**S'ADRESSER AU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL**

*Les manuscrits non insérés ne sont pas rendus*

ABONNEMENT

Six mois..... 0 80  
Un an..... 1 50

*Pour l'Étranger le port en sus.*

## SOMMAIRE

Avis. — Appel au prolétariat français. — VI<sup>e</sup> Congrès de la Fédération nationale des Bourses du Travail. — Confédération générale du Travail.

**Partie Officielle.** — Comité Général. — Commission Exécutive. — Commission de Contrôle. — Commission du Bulletin.

**Partie non Officielle.** — Rapport sur la Marine marchande.

## CONVOICATIONS

COMITÉ GÉNÉRAL. — Mardi 17 Août, à 8 heures du soir.

COMITÉ DE VIGILANCE. — Mardi 7 Septembre, à 8 heures du soir.

COMMISSION EXÉCUTIVE — Mardi 24 Août et Mardi 14 Septembre, à 8 heures du soir.

**Le présent BULLETIN tiendra lieu de convocation pour la Réunion du Comité Général de Mardi prochain 17 courant.**

## AVIS

Nous prions les camarades qui ont demandé des Brochures des Congrès de Tours à les réclamer au secrétariat. La commission d'organisation de Tours réclamant énergiquement le règlement des dites Brochures.

Au moment de mettre sous presse nous apprenons que la demande de 600 francs, adressée à l'Administration Municipale pour l'envoi de deux délégués aux Congrès corporatifs de Toulouse, a été votée hier soir par le Conseil Municipal.

Nous croyons être l'interprète de tous les Syndicats ouvriers Nantais en envoyant nos sincères remerciements à la majorité du Conseil Municipal.

L. R. D. T.

## Appel au Prolétariat français

*Aux Fédérations des Bourses de Travail, Métallurgie, Bâtiments, Chambres syndicales et Groupes corporatifs de France et des Colonies.*

Le Congrès national de Tours, sur la demande des Syndicats du Mans, avait décidé que les Congrès de 1897 se tiendraient au Mans,

Ce choix était une marque d'encouragement pour la nouvelle Bourse du travail de cette ville, qui, fondée depuis deux ans à peine, manifestait une ardeur généreuse dans la tentative de l'émancipation du travail. Mais son enthousiasme pour la défense de la cause ouvrière, la seule cause démocratique, avait attiré sur elle la haine des ennemis du prolétariat, les partisans de la réaction s'inclinant devant le Veau d'or de la République bourgeoise.

Avec l'esprit de réaction qui caractérise le Conseil général et la municipalité du Mans, toute subvention fut refusée, espérant par là vaincre le prolétariat.

Nos camarades du Mans n'ont pu, par le refus de subvention, organiser le Congrès; le prolétariat français n'en doit pas moins leur témoigner toute sa sympathie pour les efforts tentés pour arriver à cette organisation. Qu'ils reçoivent donc les encouragements à la lutte qui les aidera à triompher de leur ennemis, qui sont en même temps les nôtres.

Camarades,

La Confédération nationale du travail, le Conseil national de la fédération des bourses du travail, les fédérations de la métallurgie et du bâtiment, se souvenant que Toulouse avait, au Congrès de Tours, demandé que cette ville fût choisie comme siège des assises du travail de 1897, ont demandé à la Bourse du travail de Toulouse si elle se chargerait de l'organisation des Congrès.

C'est avec un heureux empressement que les syndiqués toulousains ont répondu à l'appel de solidarité qui leur est adressé.

Ainsi donc, la Bourse du Travail de Toulouse, chargée de l'organisation des

Congrès, vous informe, d'accord avec les conseils nationaux, que les dates sont ainsi fixées :

Fédération des bourses, du 15 au 18 septembre.

Fédération de la métallurgie, du 15 au 18 septembre.

Fédération du bâtiment, du 15 au 18 septembre.

Congrès des syndicats (Confédération nationale des chambres syndicales et groupes corporatifs), du 20 au 25 septembre.

Camarades,

De nouvelles décisions pour l'émancipation du travail surgiront des délibérations des congrès de Toulouse.

Aucune réaction ne fera reculer les syndicats toulousains qui tendent leurs mains à leurs frères de labour des autres villes et c'est avec confiance que nous poussons ce cri :

*Tous à Toulouse!*

*Vive le travail émancipé!*

*Vive le prolétariat libre!*

Pour la commission d'organisation :  
DANFLOUS, BARLAN, ROLLAN.

Le secrétaire,  
F. BOUSQUET.

## VI<sup>e</sup> CONGRÈS

DE LA

### Fédération Nationale des Bourses de Travail

DE FRANCE ET DES COLONIES

Du 15 au 18 septembre 1897

Citoyens,

Acceptant l'invitation d'organiser les Congrès de 1897, nous vous serions reconnaissants de nous indiquer, d'ici au 20 août, quelles sont les questions que vous avez à soumettre pour l'élaboration de l'ordre du jour.

Nous vous donnons ci-après les questions présentées par le Comité fédéral des Bourses :

1<sup>o</sup> Rapport moral et financier du Comité, exercice 1896-97;

2<sup>o</sup> Rapport particulier et rapport d'en-

semble sur la force et le fonctionnement des Bourses fédérées;

3° Résultat du référendum sur le siège fédéral;

4° Recherche des moyens à employer pour étendre la propagande des Bourses du travail, — propagande agraire;

5° Y a-t-il lieu d'envoyer chaque année une délégation en Algérie; si oui, quelles mesures ordonne le Congrès?

Nous osons espérer que vous tiendrez compte de la date qui nous sépare du Congrès; en nous répondant le plus tôt possible, vous nous faciliterez notre tâche pour l'élaboration de l'ordre du jour définitif, qui vous sera communiqué à bref délai.

Toulouse, le 27 juillet 1897.

Pour le Comité d'organisation,  
DANFLOUS, BARLAN, ROLLAN,

Le Secrétaire,  
F. BOUSQUET.

Pour la Fédération des Bourses  
du travail de France et des colonies :

Le Secrétaire fédéral,  
Fernand PELLOUTIER.

## LA CONFÉDÉRATION GÉNÉRALE DU TRAVAIL

Dans quelques semaines, les assises annuelles du Prolétariat français organisé s'ouvriront à Toulouse, et, à l'heure actuelle, toutes les organisations ouvrières se disposent à s'y faire représenter.

Le IX<sup>e</sup> Congrès national corporatif étant organisé par la *Confédération générale du travail* et par la commission nommée par les syndicats toulousains, nombre de personnes nous ont demandé ce qu'était cette Confédération.

Issue du Congrès de Limoges, on peut affirmer néanmoins qu'elle fut créée au Congrès de Nantes lorsque ce dernier décidait la création d'un *Conseil national ouvrier*, reliant toutes les grandes organisations entre elles et formant par ce fait la Fédération des Fédérations.

Quel est son rôle?

Centraliser tous les efforts individuels des Fédérations pour en faire un tout, et en poursuivre la réalisation avec l'appui collectif de toutes les autres.

Il nous semble que la Confédération, dont le siège est à Paris, a un peu oublié son rôle pour se lancer dans des questions qui ne peuvent être tranchées que par les Congrès. Loin de nous l'intention de vouloir jeter un discrédit sur la Confédération, mais nous considérons qu'il est plus utile de mettre à nu nos défauts que de vanter nos qualités.

Ainsi, à l'heure actuelle, la Confédération soutient la thèse que toutes les Bourses du travail doivent adhérer *individuellement* à son organisme.

Nous étions à Limoges lors de la discussion de ses statuts et nous affirmons que cette thèse n'a jamais été admise par aucun des délégués.

Les Fédérations de métiers ou parties similaires, les Syndicats nationaux, la Fédération des Bourses du travail doivent former le Conseil national de la Confédération, en y étant représentées par un délégué.

Les Syndicats isolés peuvent y être admis, mais on ne saurait admettre que les Bourses du travail qui y sont représentées par leur Fédération y envoient de nouveaux délégués; car, dans ce cas, il faudrait aussi que les Conseils locaux de la Fédération du bâtiment, de celle de la métallurgie, etc., en envoient d'autres également et alors ce serait un véritable Parlement permanent, composé de 4 à 500 délégués qui siègerait à Paris, et nos camarades admettront avec nous que, tombant ainsi dans le parlementarisme à outrance, il n'en sortirait rien de bon qui vaille.

Du reste, trouverait-on, même à Paris, le nombre de délégués dévoués et désintéressés pour une pareille représentation?

La création d'un grand organe quotidien à un sou et purement corporatif fait aussi l'objet de longues discussions, et des rapports remarquables par leur précision et leur clarté, ont été faits sur ce sujet. A notre avis, nous pensons que nos camarades ont fait fausse route et qu'il y aurait un moyen bien plus simple pour le faire aboutir.

Si les organisations adhérentes à la Confédération veulent la création de ce quotidien à un sou, intéressant spécialement le monde du travail et en dehors des politiciens, qu'elles fassent disparaître tous les journaux périodiques qu'elles publient et qui ruinent leurs caisses. Ces journaux sont peu lus, mais si tous les renseignements qu'ils contiennent étaient centralisés dans un organe unique, celui-ci deviendrait intéressant et serait lu par tous les travailleurs.

Par un grand tirage le journal coûterait peu, il y aurait économie d'argent et une propagande plus grande serait faite par cet organe.

Malheureusement, nous craignons bien de prècher dans le désert, nombre de citoyens voulant avoir la satisfaction personnelle d'avoir une feuille pour y déposer leur prose, qui n'est lue que par eux et quelques fidèles, sans profit pour la masse des travailleurs.

Il appartiendra au Congrès de Toulouse de réparer ces lacunes, et c'est pourquoi toutes les organisations ouvrières ne doivent avoir, aujourd'hui, qu'un seul mot d'ordre :

TOUS A TOULOUSE

Vive le prolétariat!

D. COLOMBE.

## PARTIE OFFICIELLE

### COMITÉ GÉNÉRAL

Séance du 20 juillet 1897

La séance est ouverte à 8 heures 1/2, sous la présidence du citoyen Carric.

Assesseurs : Guillou, Lepape.

Sont présents : Ribrac, Lagarde, Charrier, Légise, Poulin, Guérin des ferblantiers-boitiers, Colombe, Charpentier, Guillou, Rambaud, Brunellière, Chatellier,

Dreyfus, Collet, Chauvet, Brault, Houg-mard, Vallée, Halot, Potel, Jarnet, Lepape, Carric, Leguern, Dudot, Lepage, Portais, Nias, Guérin des frappeurs, Bertrand, Brunet.

Excusés : Bouchot, Landais.

*Correspondances.* — Lettre du syndicat des Tourneurs robinettiers qui délègue au comité général les citoyens Vallé et Collet, en remplacement des citoyens Boutin et Giraud, démissionnaire.

Lettre du syndicat des Scieurs mécaniques qui nomme le citoyen Lepape, délégué au comité général, en remplacement du citoyen Leguillou, démissionnaire.

Lettre du syndicat des Manœuvres métallurgistes qui désigne les citoyens Merveilleux et Gougeon comme délégués au comité général.

Lettre du syndicat des Electriciens de Nice annonçant une liste de souscription pour une fête au profit de sa caisse de secours.

Lettre de M. H. Murié au sujet de la marine marchande.

Lettre de M. Bureau, président du syndicat nantais des armateurs et des industries maritimes, au sujet de la marine marchande.

Lettre de la Société coopérative de production des ouvriers et ouvrières en sacs en papier, pour la vente de gravures représentant un épisode de la Commune, au prix de 1 fr.; pour les syndiqués, une remise de 10 0/0 est faite.

Lettre de la Chambre syndicale des ouvriers sculpteurs demandant des renseignements au sujet de la Verrerie ouvrière, notamment au point de vue de la répartition des actions.

Circulaire de la Confédération générale du travail au sujet de la participation et de l'admission des Bourses du Travail au sein de la Confédération générale.

Appel de la Confédération générale du Travail aux travailleurs de France et des colonies les invitant à être représentés au Congrès de Toulouse, et l'ordre du jour proposé par la confédération (renvoyé à la commission des Congrès).

Lettre de la Bourse du Travail de Toulouse donnant les dates exactes des Congrès, ainsi que l'ordre du jour de celui des Bourses.

Lettre du Syndicat des ajusteurs, tourneurs et raboteurs informant que le syndicat s'est retiré de la Bourse le 14 mars dernier, qu'une lettre en date du 19 du même mois a notifié cette décision à la Bourse et qu'aucun avis de réception n'ayant été adressé au syndicat, la Chambre, dans sa réunion de juin, a maintenu sa décision.

Appel de la Bourse du Travail de Tours pour la vente des brochures des Congrès et faisant connaître les nouveaux prix de ces brochures.

Lettre de souscription de la Chambre syndicale des ouvriers en instruments de précision en faveur d'un ouvrier mécanicien, inventeur d'un appareil pour la direction des ballons, afin de lui permettre une expérience décisive au moyen d'une double ascension.

Le citoyen Dreyfus a la parole et dit qu'il trouve drôle de voir dans le Bulletin une lettre de blâme du citoyen Potel et en demande rectification.

Le citoyen Potel dit que le citoyen Dreyfus est arrivé à la réunion, elle était finie, et que c'est à ce moment qu'il a commencé à insulter la commission du Bulletin en disant qu'elle avait commencé la réunion trop vite.

Le citoyen Lagarde dit qu'il y a un peu de la faute de la commission du Bulletin, car quand le citoyen Dreyfus est arrivé, il n'était pas trop tard.

Les citoyens Lepage et Colombe demandent que le comité général vote un blâme aux citoyens Potel et Dreyfus pour les paroles qu'ils ont prononcées. Le citoyen Dreyfus dit qu'il veut bien accepter le blâme, car il reconnaît avoir prononcé des paroles grossières. Le citoyen Potel proteste contre le blâme, car il dit qu'il ne l'a pas mérité. La proposition est mise aux voix et adoptée.

Le citoyen Ribrac demande rectification du blâme qui a paru dans le Bulletin contre le citoyen Dreyfus. Adopté.

L'incident est clos.

Sont nommés, pour compléter la commission exécutive : Chauvet, des tailleurs d'habits ; Abbé, des chapeliers ; Lerudulier, des manœuvres en bâtiment ; Collet, des tourneurs robinettiers.

Le citoyen Ribrac donne sa démission de la commission de contrôle et présente le citoyen Landais, des corroyeurs, pour le remplacer. Adopté.

Le citoyen Dreyfus dit que le syndicat des employés de commerce a délégué le citoyen Pelletier à la commission exécutive en remplacement du citoyen Cível, démissionnaire.

La candidature du citoyen Pelletier mise aux voix est adoptée.

Le citoyen Tulève rend compte de l'entrevue que la Commission des Congrès vient d'avoir avec M. le maire au sujet de la demande de subvention nécessaire à l'envoi de deux délégués à Toulouse et donne lecture de la lettre de demande adressée à l'administration. Il demande que les pouvoirs de la commission soient de nouveau confirmés pour l'étude et l'élaboration des rapports concernant les ordres du jour. — Adopté.

Le secrétaire général informe qu'il a eu la visite du citoyen Louis Vergnès, rédacteur à la *Dépêche de Toulouse*, délégué pour le placement des bons au porteur de 5 francs et la recherche d'un agent commercial pour la vente, dans notre région, des produits de la Verrerie ouvrière. Ce citoyen a quitté Nantes satisfait, car son passage parmi nous n'a pas été infructueux ; outre le grand nombre d'obligations placées, l'agent commercial est trouvé et la création du dépôt régional est en bonne voie d'organisation.

Le citoyen Portais informe le Comité général que la loterie organisée par la Chambre syndicale des sculpteurs au profit de l'atelier de chômage de la corporation a été autorisée par la préfecture.

Le citoyen Lepage demande au Comité général de ratifier le vote de la Commission exécutive qui accorde un congé au

concierge. Le Comité décide que le citoyen Dolbeau prendra le temps qui lui sera nécessaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à dix heures et demie.

*Le secrétaire adjoint, F. GUÉRIN.*

#### COMMISSION EXÉCUTIVE

*Réunion du 27 Juillet 1897*

La séance est ouverte à 8 heures 1/2, sous la présidence du citoyen Carric.

Sont présents : Carric, Nias, Potel, Lepage, Guérin, Leguern.

Excusés : Tuffet, Brunellière, des corroyeurs, Châtellier, Charrier, Brault.

Absents : Halot, Le Rudulier, Collet, Pelletier.

Commission de contrôle : Présent Lagarde.

Le citoyen Guérin est nommé secrétaire pour la session.

Correspondance :

Lettre des Employés de Commerce donnant le nom de leur nouveau secrétaire ainsi que ceux des délégués au Comité général.

Lettre de l'Union syndicale des Travailleurs de Brest demandant des renseignements au sujet des améliorations à obtenir dans les cahiers des charges des travaux municipaux.

Lettre des Ajusteurs-Tourneurs au sujet de leur démission.

Le secrétaire général dit que lorsque cette lettre a été lue au Comité général dernier aucune sanction ne lui a été donnée, il demande à la commission ce qu'il doit faire.

Comme le signataire de la lettre ne mentionne aucune qualité, la commission décide que lorsqu'on connaîtra le secrétaire du Syndicat il lui soit écrit pour lui demander les motifs du retrait de son Syndicat de la Bourse.

Il est donné lecture d'un vœu émanant de l'Administration de l'Exposition ouvrière de Rouen ayant trait à la section ouvrière de l'Exposition de 1900.

Le secrétaire devra écrire à Rouen pour avoir des éclaircissements.

Appel de la Confédération générale du Travail aux travailleurs de France et des colonies et ordre du jour de la Confédération au IX<sup>e</sup> Congrès corporatif de Toulouse.

Appel au prolétariat français par la commission d'organisation des congrès de Toulouse.

Ordre du jour du VI<sup>e</sup> congrès des Bourses du travail à Toulouse.

Circulaire de la Chambre syndicale des ouvriers polisseurs sur métaux, de Paris, annonçant des listes de souscription en faveur des ouvriers de huit maisons en grève.

Lecture du rapport de M. H. Murié, déposé à la Commission d'enquête sur la marine marchande. (Approbations unanimes).

Réponse du secrétaire général à la Bourse du travail de Bordeaux sur une demande de renseignements concernant la Fédération des Bourses du Travail. (Approuvé).

Election de la Sous-Commission de finances.

Sont élus : Potel, Lepage et Leguern.

La Sous-Commission est invitée à se réunir dans le plus bref délai pour décider de la somme qui devra être envoyée au Comité fédéral sur l'arriérage de nos cotisations à la Fédération des Bourses.

Vu le grand nombre d'absents à la Réunion, l'élection de la Commission du Travail et de statistique est remise à la prochaine séance.

Le secrétaire général fait part à la Commission exécutive de trois invitations au bal de la Chambre syndicale des menuisiers en bâtiment et demande qu'une délégation soit nommée pour représenter la Bourse à cette fête.

Sont nommés : Tulève, Lepage, Leguern.

Le citoyen Guillaudeau demande que le service du bulletin soit fait au Conseil local du bâtiment.

La Commission décide que toute la collection du bulletin sera envoyée au Conseil local.

La séance est levée à 10 heures 1/2.

*Le Secrétaire,*  
GUERIN.

#### COMMISSION EXÉCUTIVE

*Réunion du mardi 10 août 1897*

La séance est ouverte à 8 h. 1/2, sous la présidence du citoyen Nias fils.

Sont présents : Carric, Nias fils, Potel, Guérin, Leguern, Brunellière, Halot, Abbé, Châtellier, Lepage, Pelletier.

Excusés : Charrier, Emproux, Brault.

Correspondance :

Lettre de la Bourse du travail de Limoges donnant des explications sur un jugement du Conseil des Prud'hommes de Limoges rendu en faveur de six ouvriers calibreurs auxquels leur patron avait la prétention de vouloir opérer des retenues illégales sur leur salaire.

Lecture du dit jugement.

Lettre de la Chambre syndicale des mécaniciens, ajusteurs, tourneurs réunis d'Angers demandant le tarif des prix de la journée de Nantes. La réponse du secrétaire général est approuvée.

Lettre de l'Union des Chambres ouvrières du Var demandant les statuts et règlements de la Bourse du Travail de Nantes.

Circulaire de la Bourse du Travail de Perpignan faisant appel à la solidarité pour la création d'un atelier corporatif pour venir en aide aux ouvriers mis à l'index par la vindicte patronale.

Election de la commission du travail et statistique. Sont élus : Lepage, Abbé, Brunellière.

La délégation de la Bourse au bal de la chambre syndicale des ouvriers menuisiers dit qu'elle a été reçue à la salle avec la plus cordiale et la plus franche sympathie.

La commission exécutive envoie ses remerciements à la commission du bal.

Lecture du rapport sur la marine marchande qui a été adressé au nom de toutes les corporations nantaises signataires de l'ordre du jour de protestation contre les rétablissements de la demi-prime aux navires de construction étrangère.

Ce rapport admirablement documenté est approuvé à l'unanimité.

Vu l'heure avancée le rapport moral et financier de la Fédération des Bourses du Travail sur l'exercice 1896-1897 est renvoyé à la séance du Comité général.

La séance est levée à 10 h. 1/2.

*Le secrétaire, F. GUÉRIN.*

#### COMMISSION DE CONTROLE

*Procès-verbal de la séance du jeudi 16 juillet.*

Sont présents : Charpentier, Lagarde et Colombe.

Les citoyens Landais, Portais et Légliise sont excusés.

Le citoyen Colombe est nommé secrétaire.

La commission étant nouvellement nommée, examine la charge qui lui incombe et, après un échange de vues, décide de se partager en trois sous-commissions, afin de pouvoir faire son service efficacement. Elles sont divisées comme suit :

1<sup>o</sup> Contrôle du secrétariat, conciergerie, statistique des placements ;

2<sup>o</sup> Finances, comptabilité ;

3<sup>o</sup> Administration, commission exécutive, commissions diverses.

Elle décide, en outre, que les membres seront tirés au sort pour la distribution des sous-commissions. Néanmoins, ils pourront permuter entre eux.

Le sort désigne :

1<sup>re</sup> sous-commission : Charpentier, Landais ;

2<sup>e</sup> sous-commission : Colombe, Légliise ;

3<sup>e</sup> sous-commission : Lagarde, Portais.

La commission de contrôle tiendra une réunion mensuelle ordinaire tous les deuxièmes mardis de chaque mois. En cas de nécessité, le secrétaire pourra toujours convoquer une réunion extraordinaire.

Elle appuie également une demande qui lui est faite par le concierge et charge son secrétaire d'écrire au trésorier à ce sujet.

La séance est levée à 10 heures.

*Le secrétaire : D. COLOMBE.*

#### COMMISSION DE CONTROLE

*Réunion du 10 août 1897*

Sont présents : Lagarde, Portais, Landais, Légliise, Colombe.

Absent : Charpentier.

L'ordre du jour appelle l'examen de la comptabilité acceptée par la commission des finances.

La commission de contrôle accepte les comptes de gestion du citoyen Rembaud, sous réserve d'un nouvel examen qui sera fait par sa sous-commission.

Ce dernier déclare avoir remis au citoyen Radigois la somme de 64 fr. 25.

Savoir, le 1<sup>er</sup> juillet . . . . . 26 65

le 6 août . . . . . 16 90

Plus, somme mise à la disposition du secrétaire . . . . . 20 70

64 25

Le citoyen Radigois déclare que ces comptes sont justes et qu'il les accepte.

Au sujet des dettes à payer, la commis-

sion approuve la décision prise par la sous-commission des finances.

Néanmoins, elle demande au Comité général de bien vouloir soumettre à la Fédération le cas de la Bourse du Travail de Nantes, où le nombre de syndicats a beaucoup diminué depuis trois ans, par suite de la dislocation de beaucoup d'entre eux. Elle désirerait que la Fédération diminue la somme des cotisations à payer en se basant sur le nombre des syndicats ayant acquitté leurs cotisations.

La séance est levée à 9 h. 3/4.

*Le Secrétaire, D. COLOMBE.*

#### COMMISSION DU « BULLETIN »

*Réunion du lundi 9 août*

La séance est ouverte à huit heures et demie.

Sont présents : Lepage, Tulève.

Lecture d'un article : Confédération Générale du Travail. (L'insertion est adoptée.)

La Commission décide également l'insertion des circulaires, appels et ordres du jour concernant les différents Congrès qui vont se tenir à Toulouse.

Elle décide, en outre, que le rapport des corporations ouvrières nantaises sur la marine marchande sera publié par fraction au *Bulletin*.

La séance est levée à neuf heures un quart.

*Le Secrétaire de rédaction,  
M. TULÈVE.*

### PARTIE NON OFFICIELLE

#### RAPPORT

*Adressé à la Sous-Commission d'enquête parlementaire sur la Marine Marchande au nom des Syndicats et groupes ouvriers de Nantes.*

Nantes, le 8 août 1897.

*A Monsieur le Président et à Messieurs les Membres de la sous-commission d'enquête sur la Marine marchande, 80, rue de Varennes, Paris.*

Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous confirmer la protestation des syndicats et groupes corporatifs ouvriers de la ville de Nantes, qui a été déposée au ministère du commerce par MM. Brunellière et Braun, leurs délégués, le 3 juillet dernier, entre les mains de M. Cazavan, secrétaire de la Sous-Commission.

Nous avons vivement regretté qu'ils n'aient pu présenter leurs observations verbalement, car ils auraient exposé devant vous le trouble, les inquiétudes que la question du rétablissement de la demi-prime aux navires de construction étrangères a fait naître spontanément parmi les travailleurs d'une ville et d'une contrée qui s'occupent tout spécialement de la construction et des armements maritimes.

Cette disposition verbale n'ayant pu se faire, nous profitons de la latitude que Monsieur le président de la sous-commission a bien voulu nous laisser par sa lettre en date du 22 juillet dernier, adressée à l'un de nous, pour vous soumettre ses observations écrites, qui ne sont, d'ailleurs, que le résumé condensé et succinct des idées émises et des résolutions prises dans les nombreux syndicats et groupes corporatifs ouvriers, signataires de la protestation du 8 juillet. Nous confirmons, tout d'abord, la déposition faite en notre nom devant la sous-commission par M. Hippolyte Murié, le 26 juin. Cette déposition, qui a été communiquée aux syndicats ouvriers des industries maritimes, a été complètement approuvée par eux, comme ils ont approuvé celle que M. Léon Bureau, président du Syndicat des armateurs et des industries maritimes, a faite devant vous le vendredi 25 juin.

Nous ne reviendrons donc pas sur les excellents arguments qu'ils ont développés pour combattre le rétablissement de la demi-prime aux navires de construction étrangère, supprimé par la loi du 30 janvier 1893 ; nous ferons seulement remarquer que leurs observations ont d'autant plus d'autorité, qu'elles ont été présentées à la fois au nom des Syndicats patronaux et en celui des Syndicats ouvriers ; les différences de conditions sociales, les divergences d'opinion, les intérêts étroitement particuliers ont été laissés de côté par les uns et les autres devant le danger qui menaçait l'industrie maritime, laquelle est la principale raison d'existence de notre ville.

*(A suivre.)*

#### AVIS

Les camarades qui désireraient prendre des billets de la loterie organisée par la Chambre Syndicale des ouvriers sculpteurs au profit de l'atelier de chômage de la corporation sont informés que le secrétariat de la Bourse en tient à leur disposition, de 8 heures du matin à 10 heures du soir.

#### BIBLIOGRAPHIE

En vente à la Bourse du travail. Brochures des Congrès de Tours aux prix de : Congrès du Bâtiment, 0 fr. 25. — Congrès des Bourses, 0 fr. 40. — Congrès Corporatif, 0 fr. 50.

*Le socialisme et le Congrès de Londres*, par A. Hamon, au prix spécial de 1 fr. 75. — **L'ouvrier des deux mondes**, revue mensuelle d'économie sociale, 8 pages de textes, au prix de 0 fr. 15 le numéro.

*Le Gérant : TULÈVE*